

Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-02-3



Le **vingt et un février deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 07 février 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Abdelaziz GUERTIT, Laëtitia TAILLE-BIJJ, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Madame Anne-Sophie DELPLANQUE (procuration donnée Monsieur Gilles TUROTTE), Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Voyage des anciens au PRADET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, comme chaque année, la ville de Dechy propose l'organisation d'un voyage au profit des Anciens de 65 ans et plus.

Pour 2023, ce séjour se déroulera au Pradet du 10 au 20 juin 2023.

Un contrat est proposé par l'agence ALBATOUR Voyages.

Le coût est estimé à 1300 € par personne.

La participation de chacun sera calculée selon les ressources avec un minimum de 50% et un maximum de 80%.

Il suggère d'autoriser, à titre exceptionnel, les enfants handicapés adultes, à la charge de leurs parents âgés de plus de 65 ans de les accompagner, en bénéficiant du même tarif.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur Le Maire :

- à signer le contrat proposé par SARL ALBATOUR Voyages concernant l'organisation du voyage des anciens au PRADET du 10 au 20 juin 2023 à raison de 1 300 € par personne.

à régler la facture par acomptes comme stipulé dans le contrat.

- à accepter à titre exceptionnel, les enfants handicapés adultes, à la charge de leurs parents âgés de 65 ans et plus, à accompagner ces derniers, en bénéficiant du même tarif.

DECIDE de calculer les participations en fonction des ressources selon le mode de calcul suivant :

Pour une personne seule : ressources annuelles/360j x 80 % x 12j

Cette participation ne peut dépasser un plancher de 650 € (1 300 € x 50%) par personne et un plafond de 1 040 € (1 300 € x 80 %) par personne

Pour un couple : ressources annuelles du couple / 360j x 80% x 12j

2

**avec un plancher de 1 300 € (1 300 € x 50% x 2) et
un plafond de 2080 € (1 300 € x 80 % x 2)**

ACCORDE la possibilité aux personnes inscrites, de régler par acomptes, sous réserve que la totalité de la participation soit réglée au plus tard le 1^{er} juin 2023.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 23 février 2023

Publié sur le site de la ville le 28 février 2023